



**Procès-verbal de la septième assemblée ordinaire du conseil d'administration
du conseil de quartier de Saint-Roch, tenue le 23 août 2022, à 18 h 30 par
vidéoconférence.**

PRÉSENCES

M. Louis-H. Campagna	Président (2023)
M. Simon Gauthier	Secrétaire (2024)
M. Napoléon Woo	Administrateur (2023)
M. Samuel Roy	Administrateur coopté (2023)
M ^{me} Francine Tremblay	Administratrice (2024)
M ^{me} Raymonde Langlois	Administratrice cooptée (2023)
M. Jean-Baptiste Coubès	Administrateur (2024)

ABSENCES

M ^{me} Frédérique Lavoie	Administratrice (2023)
M ^{me} Jessica Desjardins	Trésorière (2024)
M. Ricky Ng-Adam	Administrateur coopté (2023)
M ^{me} Florence Boucher Cossette	Administratrice (2023)
M. Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal, district Saint-Roch Saint-Sauveur (membre non-votant)

AUTRE PRÉSENCE

M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques
-------------------	---------------------------------------

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 3 personnes assistent à l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

22-07-01	Ouverture de l'assemblée et constat du quorum	18 h 30
22-07-02	Présence des administrateurs, conseillers et soutien	18 h 31
22-07-03	Lecture et adoption de l'ordre du jour	18 h 33
22-07-04	Lecture et adoption du procès-verbal du 28 juin 2022	18 h 35
22-07-05	Fonctionnement du conseil d'administration	18 h 40
	- Calendrier des rencontres automne 2022	
	- Changement de l'adresse postale du conseil de quartier	
22-07-06	Trésorerie	18 h 45
22-07-07	Rapport des groupes de travail	18 h 50
	- Qualité de vie Saint-Roch sud-est (pourtour de Lauberivière)	
	- Révision des pratiques des conseils de quartier	
22-07-08	Propositions du conseil d'administration	19 h 20
	- Écoquartier de la Pointe-aux-Lièvres : réponses aux questions	
22-07-09	Plan d'action 2022-2024	19 h 40
	- État d'avancement	
22-07-10	Point d'information du conseiller municipal	20 h
22-07-11	Mention des correspondances et représentations passées	20 h 20
	- Correspondances	
	- Représentations	
22-07-12	Période de questions et commentaires des membres	20 h 10
22-07-13	Levée de l'assemblée	20 h

PROCÈS-VERBAL

22-07-01 Ouverture de l'assemblée et constat du quorum

L'assemblée débute à 19 h. Il y a quorum.

22-07-02 Présence des administrateurs, conseillers et soutien

M. Campagna mentionne que quatre membres du conseil d'administration n'ont pu être présents ce soir. M. Lachance est également absent de même que M^{me} Séguin, secrétaire de rédaction. Le procès-verbal sera rédigé à partir de l'enregistrement de la séance.

22-07-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution statutaire

SUR UNE PROPOSITION DE M. Jean-Baptiste Coubès, DUMENT
APPUYÉE PAR M^{me} Raymonde Langlois, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre
du jour.

Adoptée à l'unanimité.

22-07-04 Adoption du procès-verbal du 28 juin 2022

Résolution statutaire

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Francine Tremblay, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Raymonde Langlois, IL EST RÉSOLU d'adopter le [procès-verbal du 28 juin 2022](#).

Adoptée à l'unanimité

Suivis

- Résolution [CA22-06-42](#) – « *Concernant une expression de reconnaissance pour divers gestes posés par la nouvelle administration municipale au bénéfice des conseils de quartier* ». La résolution sera déposée à l'[adresse du greffe de la Ville](#) en vue de la [séance du conseil municipal du 29 août 2022](#).
- Résolution [CA22-06-43](#) – « *Concernant l'institution du YMCA établie au sein du quartier Saint-Roch* ». À la suite d'un échange entre M. Campagna et le directeur général du YMCA, M. Étienne Talbot, il est convenu que ce dernier présentera l'organisme et ses services lors de l'assemblée du 29 septembre 2022.

22-07-05 Fonctionnement du conseil d'administration

Calendrier des rencontres automne 2022

RÉSOLUTION CA22-07-45

Concernant l'adoption du calendrier des rencontres 2022-2023

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Raymonde Langlois, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Simon Gauthier, IL EST RÉSOLU de tenir les assemblées ordinaires du conseil de quartier le dernier jeudi de chaque mois, à 18 h 30 en mode hybride, par vidéoconférence et en personne au YMCA Saint-Roch, 500, rue du Pont. L'assemblée prévue le 22 décembre sera toutefois devancée ou annulée en raison du long congé des fêtes.

Adoptée à l'unanimité

Changement de l'adresse postale du conseil de quartier

L'adresse officielle du conseil de quartier étant par règlement celle du bureau de l'arrondissement de La Cité-Limoilou, l'adresse actuelle doit être modifiée puisque le bureau de l'arrondissement emménagera le 20 octobre prochain dans ses nouveaux locaux au 500, rue du Pont (édifice du YMCA).

RÉSOLUTION CA22-07-46

Concernant le changement d'adresse postale du conseil de quartier

SUR UNE PROPOSITION DE M. Samuel Roy, APPUYÉE PAR M^{me} Francine Tremblay, IL EST RÉSOLU de modifier l'adresse du conseil de quartier pour celle du bureau de l'arrondissement de La Cité-Limoilou, au 500, rue du Pont, Québec (Québec), G1K 6N4. Le changement d'adresse sera effectué auprès des partenaires du conseil de quartier (registraire des entreprises, institution financière, assureur, Montsaintroch, [page web du conseil](#), etc.).

Adoptée à l'unanimité.

22-07-06 Trésorerie

État du compte

La trésorière, M^{me} Desjardins, a fait parvenir un état des finances du conseil de quartier que présente le président. Un solde de 441 \$ est prévu à la fin décembre.

Solde au début	A	3 151,85 \$
Dépenses courantes	105,00 \$	
	105,00 \$	
	75,00 \$	
	1 425,00 \$	
	200,00 \$	
Sous-total	B	1 910,00 \$
Solde courant	A-B	1 241,85 \$
Dépenses prévues	525,00 \$	
	275,00 \$	
Sous-total	C	800,00 \$
Solde prévu à la fin de l'exercice	B-C	441,85 \$

Chèques à émettre

La résolution autorisant le paiement pour la rédaction du procès-verbal de la présente assemblée est reportée à l'assemblée du 29 septembre.

22-07-07 Rapport des groupes de travail

Qualité de vie Saint-Roch sud-est (pourtour de Lauberivière)

M. Campagna fait le point sur les événements récents et sur les constats et recommandations issus de la troisième rencontre du groupe de travail sur la qualité de vie dans le secteur Saint-Roch sud-est (GdT-QV-SRSE).

Le 30 juin 2022, soit deux jours après la dernière assemblée du conseil, la Ville annonçait aux abonnés du conseil de même qu'aux gens d'affaires du secteur la mise en place d'une nouvelle page web intitulée [Secteur Carré Lépine / Info-citoyens et commerçants](#). La page vise à fournir des renseignements sur les mesures mises en place par la Ville et ses partenaires pour favoriser une meilleure cohabitation dans le secteur du Carré Lépine.

Le tableau suivant fait le point sur les activités du GdT-QV-SRSE depuis sa création.

Historique récent	
Date (2022)	Événement
26 mai	Assemblée du conseil de quartier de Saint-Roch et création du groupe de travail (résolution)
31 mai	Première rencontre du groupe de travail
14 juin	Deuxième rencontre du groupe de travail
20 juin	Conseil municipal et dépôt de la pétition et du document « Notre quotidien » par le comité citoyen du Carré Lépine
28 juin	Assemblée du conseil de quartier de Saint-Roch, invitation publique à participer à l'atelier de planification sur la qualité de vie et compte rendu de l'atelier (procès-verbal du 28 juin 2022)
4 juillet	Dernier conseil municipal avant l'été
6 juillet	Participation du président du conseil de quartier de Saint-Roch à une séance d'information de la Table de quartier l'Engrenage de Saint-Roch (aménagement du parvis de l'église)
6 juillet	Entrevue à Radio-Canada/ICI Québec concernant le projet d'aménagement du parvis de l'église de la Table de quartier l'Engrenage,
8 juillet	Entrevue concernant la fermeture de Le Local, à Québec <i>AM with Julia Caron</i>
27 juillet	Troisième rencontre du groupe de travail – formulation des constats et recommandations au conseil de quartier

Constats et recommandations du GdT-QV-SRSE

La troisième rencontre du GdT-QV-SRSE s'est penchée sur l'étude publiée par Waal et al. en 2014 : *Open drug scenes : responses of five European cities*. *BMC Public Health* 14, 853. [[en ligne](#)]

Les « *scènes ouvertes de drogue* » telles que définies dans l'étude correspondent aux situations et lieux où des citoyens sont publiquement confrontés à l'usage et au trafic de drogue dans des espaces publics où des toxicomanes se rassemblent pour vendre et consommer de la drogue. Les cinq villes de l'étude qui ont été confrontées à ce phénomène sont : Amsterdam, Francfort, Vienne, Zürich et Lisbonne.

Le groupe de travail est conscient des limitations de l'étude dans le fait que la drogue consommée était de l'héroïne et que les approches de réduction des méfaits pourraient varier en fonction du type de drogues impliquées. Il a tout de même retenu de l'étude sa [conclusion](#) à savoir :

*« Les villes de notre étude ont toutes répondu aux scènes ouvertes de la drogue [« open drug scenes »] par une combinaison de mesures de prévention, de répression, de réduction des méfaits et de traitement, comme le recommande Bless et al., 1995 (Open Drug Scenes: A Cross-National Comparison and Urban Strategies. Eur Addict Res. 1995, 1: 128-138. 10.1159/000259053. [[en ligne](#)]. Elles ont également développé des systèmes de coopération active entre la police, les soins de santé et les services sociaux. Elles ont fourni un accès facile et la disponibilité d'un traitement d'entretien à bas seuil [...]. En conséquence, elles semblent avoir effectivement fermé les scènes de drogue ouvertes existantes et mis en œuvre des mesures actives pour empêcher toute récurrence des scènes. À la base de ces mesures, il y a une **acceptation de base des consommateurs de drogues**, y compris ceux qui n'ont pas pu ou pas voulu arrêter l'usage de drogues illégales, mais cela a été combiné avec une politique visant à **ne pas permettre la poursuite de comportements destructeurs en termes de nuisance publique**. Les villes ont établi des politiques de « non-tolérance » pour les nuisances publiques, mais ont néanmoins développé un apaisement et trouvé des approches de « coexistence » entre la société et les usagers de substances illicites. Cela a contribué à **mettre fin aux controverses infructueuses entre les idéologies et les politiques libérales et conservatrices**. Les solutions se trouvent dans des **combinaisons appropriées de réduction des risques et de mesures restrictives**. »* (traduction à l'aide de Google Translate et caractère gras par le groupe de travail).

M. Campagna a fait un résumé des constats et recommandations du groupe de travail qu'il soumet à l'attention de l'assemblée sous forme d'une proposition qui fait l'objet de discussions. Il invite les personnes

qui étaient présentes à la rencontre du groupe de travail à formuler des commentaires le cas échéant.

M^{me} Langlois souhaiterait avoir l'avis d'un psychiatre sur l'étude et son applicabilité dans le secteur Saint-Roch étant donné que les drogues en usage ne sont pas les mêmes. M. Campagna souligne que l'expertise psychiatrique relève du gouvernement du Québec, et notamment, le CIUSSS-CN (responsabilité : santé et santé mentale). Le bris de confiance constaté entre les citoyens et les institutions met notamment en cause le CIUSSS-CN. Afin d'obtenir l'expertise demandée, il est nécessaire de rétablir le lien de confiance entre les citoyens impliqués et les institutions et de construire de là une relation de travail productive. Le fonctionnement actuel du groupe de travail vise à rendre aux citoyens leur pouvoir. La nouvelle perspective repérée pour nommer et aborder la problématique (concept de « *open drug scene* ») ouvre une voie de passage vers un travail collaboratif et productif. Une fois rétabli un lien de confiance normal avec les institutions, il deviendra possible et souhaitable dès lors d'obtenir de celles-ci les expertises pertinentes, et notamment, l'expertise en santé et en santé mentale du CIUSSS-CN quant à la pertinence d'envisager les enjeux de qualité de vie et de nuisances publiques dans le pourtour de Lauberivière à travers le prisme du concept d'un « *open drug scene* ».

M. Roy s'interroge sur l'origine de l'intérêt pour l'étude dont il est fait mention. M. Campagna fait référence aux propos de Michael Shellenberger, un ancien travailleur de rue aux États-Unis et auteur du livre [San Fransicko...](#) (2021). Dans une de ses conférences, l'auteur mentionne l'étude Waal et al., 2014. Il explique que certains consommateurs et vendeurs ont tendance à se regrouper autour d'endroits où les consommateurs devenus dépendants doivent se procurer ensuite de l'argent, soit par la prostitution, le vol, etc. La dominante du problème ne serait pas l'itinérance comme telle, mais plutôt les nuisances publiques issues de la vente et de l'usage de drogues dans des lieux publics, la criminalité qui leur est associée et la confrontation du public à ces comportements. L'étude Waal et al., 2014 analyse cinq villes en Europe ayant géré avec succès ce phénomène.

M. Gauthier mentionne qu'il ne faudrait pas négliger ou oublier les problèmes de santé mentale qui ne semblent pas gérés de façon adéquate par le CIUSSS-CN et le gouvernement du Québec. Il suggère d'amender la résolution pour référer davantage à la santé mentale qui aggrave et amplifie les problèmes de toxicomanie. Des ajouts sont apportés à la proposition séance tenante.

Un citoyen, M. Gagnon indique que la perspective du « *open drug scenes* » est utilisée à plusieurs endroits dans le monde. Il suggère de consulter l'Association des intervenants en dépendance du Québec ([AIDQ](#)) pour obtenir un avis sur les meilleures pratiques au Québec.

M. Boulay, directeur général de Lauberivière, accueille très favorablement les constats et recommandations du groupe de travail. Il rappelle que l'organisme a de la difficulté maintenant à remplir sa mission auprès des itinérants du fait qu'elle n'a pas les ressources pour venir à bout de certains comportements nuisibles. Il est très important de viser les comportements et non les personnes.

M. Campagna ajoute qu'en plus de la santé mentale, la lettre éventuelle devrait sensibiliser le conseil municipal au sort des propriétaires immobiliers qui souhaitent quitter maintenant le secteur mais qui se retrouvent prisonniers de l'impact présumé sur leur investissement de la situation des nuisances publiques dans le pourtour de Lauberivière.

En conclusion, il fait remarquer qu'actuellement l'enjeu est avant tout politique. Il faut faire reconnaître fondamentalement que le problème ne se résume pas à l'itinérance. Lauberivière est en mesure, de par sa mission, de répondre à cette problématique. Il serait pertinent, comme d'autres villes l'ont fait d'approcher le problème en tenant compte du phénomène des « *open drug scenes* ».

Quelques précisions sont apportées au libellé de la proposition de résolution et celle-ci est présentée pour adoption.

RÉSOLUTION CA22-07-47

Concernant l'adoption de recommandations formulées par le groupe de travail sur la qualité de vie dans le secteur Saint-Roch sud-est (pourtour de Lauberivière).

ATTENDU QUE le groupe de travail reçoit et fait siennes les constatations et conclusions de l'étude de [Waal et al., 2014, *Open drug scenes : responses of five European cities*. BMC Public Health 14, 853](#), telles qu'elles pourraient s'appliquer aussi à la Ville de Québec et en particulier dans le quartier Saint-Roch ;

ATTENDU QUE le groupe de travail reconnaît que la problématique primaire affectant la qualité de vie dans le secteur Saint-Roch sud-est est un phénomène connu dans la littérature scientifique sous le nom de « *scènes ouvertes de la drogue* » (traduction littérale de « *open drug scenes* »), phénomène accentué par des enjeux importants de santé mentale ;

ATTENDU QUE le groupe de travail constate que c'est principalement le phénomène des « *scènes ouvertes de la drogue* » qui conduit aux « *comportements destructeurs en termes de nuisance publique* », et non en premier lieu le phénomène de l'itinérance comme tel ;

ATTENDU QUE le groupe de travail reconnaît la responsabilité du gouvernement du Québec en matière de santé et de santé mentale ;

ATTENDU QUE le groupe de travail rappelle que les comportements destructeurs de la catégorie des nuisances publiques à la Ville de

Québec sont clairement définis dans le [Règlement sur la paix et le bon ordre](#) ;

ATTENDU QUE le groupe de travail reconnaît que dans les « *scènes ouvertes de la drogue* », les enjeux de toxicomanie et de santé mentale prennent le pas sur les enjeux d'itinérance à proprement parler ;

ATTENDU QUE le groupe de travail reconnaît qu'un organisme tel Lauberivière a pour mission de mitiger le phénomène de l'itinérance à proprement parler, mais que compte tenu de sa spécialisation et de ses ressources, cette mission d'organisme ne peut être présumée s'étendre à la mitigation du phénomène dite des « *scènes ouvertes de la drogue* » ;

ATTENDU QUE le groupe de travail constate, d'après les exemples cités pour les cinq villes européennes étudiées par Wall et al., 2014, que la toute première étape pour mitiger le phénomène des « *scènes ouvertes de la drogue* », ainsi que les « *comportements destructeurs en termes de nuisance publique* » qui en découlent, consiste à « *mettre fin aux controverses infructueuses entre les idéologies et les politiques libérales et conservatrices* » (Wall et al., 2014, Conclusion) ;

ATTENDU QUE le groupe de travail anticipe que les solutions à mettre en place « *se trouvent dans des combinaisons appropriées de réduction des risques et de mesures restrictives* » (Wall et al., 2014, Conclusion) ;

EN CONSÉQUENCE, le groupe de travail formule les recommandations suivantes à l'effet que le président du conseil de quartier de Saint-Roch soit mandaté pour :

- Rédiger une lettre formelle à l'attention du conseil municipal de la Ville de Québec, pour considération lors de la prochaine séance du 29 août 2022, recommandant à cette dernière l'étude Wall et al., 2014, ses constats et ses conclusions telles qu'applicables à la situation du quartier Saint-Roch ;

- Effectuer les représentations requises afin de communiquer le message transmis par le conseil de quartier de Saint-Roch quant à la problématique affectant le quartier du fait des « *scènes ouvertes de la drogue* » ;

- Obtenir l'aide du conseil municipal de la Ville de Québec, et notamment de son maire, quant aux interventions requises auprès des instances découlant du gouvernement du Québec, et notamment, le CIUSSS de la Capitale-Nationale, afin que les orientations appropriées soient mises en oeuvre et les ressources suffisantes fournies par les instances concernées pour mitiger efficacement le phénomène des « *scènes ouvertes de la drogue* », tant dans l'intérêt des résidents et des gens d'affaires des secteurs concernés que des personnes fréquentant les « *scènes ouvertes de la drogue* », mais aussi toutes les

personnes itinérantes recherchant des services appropriés à leur situation chez des organismes tels Lauberivière ;

- Obtenir de la Ville de Québec l'achat d'un exemplaire de l'étude [Bless et al., 1995](#), à transmettre au groupe de travail aux fins de consultation et de délibérations à venir (Bless R, Korf DJ, Freeman M. , *Open Drug Scenes: A Cross-National Comparison and Urban Strategies*. Eur Addict Res. 1995, 1: 128-138. 10.1159/000259053. [Résumé](#)).

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Francine Tremblay, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Jean-Baptiste Coubès, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Roch prenne acte des observations issues de la troisième rencontre du groupe de travail sur la qualité de vie dans le secteur Saint-Roch sud-est tenue le 27 juillet 2022 et donne suite aux recommandations formulées par le groupe de travail.

Adoptée à l'unanimité

Note : À titre informatif, M^{me} Genest qui assiste à la rencontre, a rapporté l'essentiel de la discussion dans un article paru dans Monsaintroch le 24 août 2022, [Carré Lépine : un « marché ouvert de la drogue »?](#).

Révision des pratiques des conseils de quartier

Pour faire suite à la [résolution CA22-06-44](#) adoptée à la dernière assemblée, un groupe de travail sera mis en place prochainement pour se pencher sur la révision des pratiques des conseils de quartier.

La démarche de révision des pratiques est présentée sur la [page web de la Ville consacrée au sujet](#). Un questionnaire en ligne permet de prioriser les propositions soumises par les administrateurs et administratrices des conseils de quartier qui ont participé à la rencontre du 2 juin 2022. Une prolongation de la disponibilité du questionnaire au moins jusqu'à la mi-septembre sera demandée à la Ville.

La prochaine étape prévue est la rédaction et l'adoption d'un mémoire de quelques pages sur le sujet. Les membres du conseil souhaitant y participer sont invités à communiquer avec M. Campagna.

22-07-08 Propositions du conseil d'administration

Écoquartier de la Pointe-aux-Lièvres : réponses aux questions

M. Félix Thenen, candidat à la maîtrise en montage et gestion de projet d'aménagement à l'Université de Montréal, a soumis au conseil un [ensemble de questions](#) relativement à l'implication citoyenne dans le projet de l'écoquartier de la Pointe-aux-Lièvres. Il souhaiterait obtenir réponse d'ici la mi-septembre.

Ayant participé au dossier il y a quelques années, M. Campagna en a une bonne connaissance et dispose de documents qu'il a communiqués à M. Thenen. Il est à l'aise pour répondre aux questions soumises si le conseil lui donne son aval.

RÉSOLUTION CA22-07-48

Concernant l'autorisation de répondre à une demande relativement à l'implication citoyenne dans le projet de l'écoquartier de la Pointe-aux-Lièvres

SUR UNE PROPOSITION DE M. Simon Gauthier, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Raymonde Langlois, IL EST RÉSOLU d'autoriser le président, M. Louis-H. Campagna, à répondre au questionnaire soumis par un candidat à la maîtrise de l'Université Montréal concernant l'implication citoyenne sur le projet d'écoquartier de la Pointe-aux-Lièvres.

Adoptée à l'unanimité

22-07-09 Plan d'action 2022-2024

État d'avancement

Un bilan de l'atelier sur la qualité de vie dans l'ensemble du quartier tenu lors de la dernière assemblée du conseil de quartier est disponible dans le [procès-verbal du 28 juin 2022](#). Outre ce compte rendu, des [photos des cartes papier et des Post-its](#), de même que la [carte interactive](#) des problématiques du quartier sont également disponibles.

Les prochaines étapes prévues sont les suivantes :

1. Relancer les gens du quartier quant aux problématiques à reporter sur la carte interactive au moins pour les trois premières semaines de septembre et faire modifier le libellé des catégories par M. Leclerc ;
2. Compiler et analyser les données pour en faire ressortir les principales catégories et opportunités d'actions ;

3. Présenter cette première analyse à l'assemblée du 29 septembre du conseil de quartier ;
4. Soumettre et consulter les membres sur un projet de Plan d'action 2022-2024 qui sera soumis à l'assemblée du 27 octobre 2022.

M. Campagna, M^{me} Tremblay et M. Gauthier participeront à cette démarche.

22-07-10 Point d'information du conseiller municipal

En l'absence du conseiller, M. Pierre-Luc Lachance, le point est reporté.

22-07-11 Mention des correspondances et représentations passées

Correspondances

Le registre des correspondances sera mis à jour par MM. Gauthier et Campagna.

Représentations

- o **2022-07-06** - Radio-Canada/ICI Québec : [entrevue](#) avec le président, M. Campagna, concernant le projet de l'Engrenage au parvis.
- o **2022-07-08** - Québec AM with Julia Caron : [entrevue](#) en anglais avec M. Campagna concernant la fermeture de Le Local.

Toutes questions ou tous commentaires concernant ces entrevues peuvent être adressés à M. Campagna.

22-07-12 Période de questions et commentaires des membres

M. Woo qui fait des livraisons dans le centre-ville constate que les personnes d'un certain âge ont recommencé à fréquenter le secteur depuis la fermeture du Local Centre-Ville.

M. Gagnon mentionne que deux copropriétés ont été vendues près de Lauberivière. Il ne faudrait pas en conclure qu'il est facile de vendre et d'acheter dans le secteur. Les acheteurs de Montréal notamment sont sous le choc, ils ne s'attendaient pas à un tel environnement. L'autre copropriété a été achetée par des gens de Toronto et ils se demandent s'ils se sont fait avoir.

M. Gagnon félicite M. Campagna pour son implication dans le groupe de travail sur la qualité de vie dans le secteur Saint-Roch sud-est.

M. Boulay félicite également M. Campagna et le groupe de travail pour sa stratégie novatrice qui mise sur les comportements et non sur les personnes.

Pour avoir déjà été président du conseil de quartier, M. Boulay souhaiterait que le président ait plus de latitude dans ses interventions. En terminant, il invite les membres du conseil à visiter Lauberivière. Les personnes

intéressées sont invitées à contacter M. Campagna.

Avant de lever l'assemblée, M. Campagna souligne le succès du [bain portuaire de l'Oasis](#) dans le port de Québec (voir la [résolution CA22-05-36](#)). Le guide [Québec Cité](#) a déjà ajouté l'activité dans sa liste d'attrait touristiques du Vieux-Port. C'est un grand pas de franchi pour redonner confiance aux citoyens quant à la qualité de l'eau du fleuve pour la baignade.

22-07-13 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 20 h 05. La prochaine assemblée ordinaire du conseil aura lieu le jeudi 29 septembre 2022.